NAMED THE BABY FOR A CAT.

Wealthy Woman Had Just Lost Her Pet Maltese by Death and the Child Got Its Name.

"I have christened children every conceivable name," said a clergyman the other day, relates the Baltimore Sun, "but I think the funniest was a boy I named for a cat. My pastorate was a suburb of Boston, and one of my parishioners was a lady of a large estate and a gentlewoman in every sense of the word, generally known in the community as Aunt Esther. She was an eccentric person, who wore silken gowns very long in the train and short in the front and always several old-fashioned brooches at the same time. She visited Washington frequently, always with her pet cat as a traveling companion, and she was one of the few ladies accorded a seat on the floor of the house of congress. On the grounds of her country home was a diminutive cemetery, where her feline pets slept after life's fitful fever.

"During my residence in the parish her special favorite was a large Maltese cat, named Thomas Henry, whose death occurred just before the coming of a new baby at the lodge-keeper's home on Aunt Esther's place. She was to be godmother and name the child, while I was to baptize it. Her recent bitter bereavement still weighed on her soul, and when I asked 'By what name shall this child be known?' Aunt Esther responded, in trembling tones: 'There is no name so sweet to me as Thomas Henry,' and by that title the boy was thenceforth known."

KISSES RAISE 'PHONE RATES.

Sweethearts Monopolize the Wires to Such an Extent an Advance Becomes Necessary.

A merchant from Uniontown was lately talking about telephones the other day at the hotel where he was stopping, reports the Philadelphia Record.

"In my town," he said, "the telephone company is going to raise the rates for business 'phones from $25 to $45, and for residence 'phones from $18 to $32. Do you know why? It is to keep sweethearts from monopolizing the wires. It is to make telephones so expensive that the young men and women who love one another won't bill and coo over the wires all day long.

"In Uniontown now it is a wonder that the wires don't blush red, the love words that pass over them. The sound that a kiss makes—that ph, ph sound—is sent many times a day from one receiver to another. And such expressions as darling, and deary, and honey, and sweetheart drown out altogether the plain business talk about the price of coal, and the boom in steel, and the bills receivable that are due.

"So in Uniontown because the young men and girls have been monopolizing the wires, with their sparking, the telephone rates are to be raised nearly 100 per cent."

BENEFICIAL WALKING TOURS.

Autumn Outings Afoot Which Are the Most Healthful and Enjoyable Forms of Exercise.

Walking is an art almost said to be one of the lost arts, says Country Life in America. It is astonishing how few know how to walk—know how to acquire the measured stride, the springy step, the easy poise of the body and the swing of the arms, which make walking at once one of the most healthful and enjoyable forms of physical exercise. For the real pleasure of walking one must turn to the country. Pavements are but dead, unyielding matter at best. In the turf of the country there is a spring in response to the pressure of the foot which is a delight and an inspiration in itself. The purity of the air sets the blood to racing gloriously.

Good walkers find 20 miles a day a comfortable average, allowing of plenty of time for rest and "loafing." Two weeks thus spent will afford memories to last for all time, and with them a measure of health and strength, a quickening of vital forces, a nervous energy which will find expression in increased power for accomplishment in the world's work.

How the Earth Changes.

How does one generation of men succeed another? The fathers are not swept away in a body to make room for the children, but one by one the old drop off and the young come on, till a day is reached when none of those remain that once were here, says Harper's. How does some form of human speech become extinct? About a hundred years ago an old lady named Dolly Dentreath died in Cornwall. She could speak the Cornish language; after her death there was nobody that could. Thus quietly did the living Cornish language become a dead language; and in a like unobtrusive manner have been wrought most of the new becomings which have changed and are changing the earth.

Ancient Picture Gallery.

A picture gallery that dates from the stone age has been unearthed in a cavern near Eyzies, France. The pictures, which are all of prehistoric animals, were not only cut in the rock, as is usually the case with such representations, but were painted in several colors, and give some evidence of artistic skill. There are 80 pictures, of which 49 represent bisons of various kinds. The pigments used, which are shades of red and brown, have been found, on analysis by Moissan, the eminent French chemist, to be ochres mixed with minute fragments of transparent silica.

QUEER DELUSIONS.

Seize Some Persons While Influenced by Anæsthetics.

Dentists Frequently Witness Strange Antics Performed by Patients Who Have Taken Something to Deaden Nerves.

"As I entered the dentist's office," said a woman the other day, "I saw a man sitting in a chair rocking violently and with a wild look of misery writ on every feature. Next him sat a demure looking trained nurse. After a few minutes, during which we all three sat and pitied each other, the dentist entered, dressed for outdoors, and he beckoned the man. The unfortunate wretch responded, and then we knew. The doctor never draws teeth himself, but takes such patients as have need of that gentle art to a brother dentist, who in his turn makes a specialty of drawing, always administering gas for it, says the New York Times.

"The nurse turned to me with a smile. 'I wonder what he will do when he comes out of it?' she said, meaning the anaesthetic.

"'What do you mean?' I asked.

"'Don't you know?' she answered. 'My patients always say or do something silly either when they take it or when they come out of it.'

"I was interested at once, and begged her to tell me some instances.

"'Why, let me see,' said she. 'To begin with, women always yield to the influence of an anaesthetic more easily than men do, possibly because they are not so strong-willed. Anyway, women make better patients. They are less trouble and not so afraid of pain or even of death.

"'In almost every case I have had, the women rather welcome chloroform, although almost all of them fight ether, and I don't blame them. After the first whiff, a woman will almost invariably make love to the doctor, calling him all the sweet things she ever knew, and demanding his affection in return. Then she quiets down, and the operation begins. When coming out of it, if she is a particularly sweet and refined woman, she will use the most villainous language, swear like a trooper, and carry on generally in a manner calculated to shock a new nurse almost out of her senses.

"'Now, on the other hand,' she continued, 'the woman who ordinarily uses Billingsgate (and there are quite a few) will babble of childhood's days, angels' faces, and peaceful green fields. This seems strange, but it is nevertheless true. Of course, we seldom tell them what they have been saying or doing. It wouldn't do—' she broke off. 'Ah, here comes the dentist and his patient. See how wild he looks. You just ask the doctor what he did. See if it wasn't funny.'

"The doctor came in, ushered his patient into the operating room, spoke a few words to the nurse, and followed his patient.

"'I came for something to relieve my patient,' she said to me in explanation. 'She has a violent toothache.'

"The doctor returned with a small package, which he handed to the nurse. He then spoke to me, saying that he would be ready in a few minutes. When I turned I found the nurse had gone.

"Usually I am not in a hurry to get into a dentist's chair, but, being a woman, and a curious one at that, I was anxious to hear what that man had said or done when under the influence of the anaesthetic.

"'Did you notice that man?' asked the dentist, as he carefully filled my mouth with cotton. I tried to look as intelligent as my gaping mouth would let me. 'He has just taken gas to have a nerve killed and taken out,' continued the doctor. 'When he was returning to consciousness he pulled a great roll of bills out of his pocket and insisted upon throwing them all over the place, giving them to everybody he met in the halls, and acting generally as a millionaire philanthropist gone mad. After he had quieted down a little, he told me confidentially that he experienced the finest jag he had ever had in his life. And the funny part of that remark is that neither I nor anybody else that knows the man has ever known or heard of his taking a drop of liquor. In fact, he has always asserted that it was strictly against his principles to touch liquor in any form. This is surely a funny business.'

"And, shaking his head mournfully, the doctor proceeded to make things lively for me."

Prison His Safeguard.

It has remained for a prisoner in the Indiana state prison to tell the oddest tale, and then to prove it, that ever was heard in a penal institution. The name of the prisoner is John Rode. Rode recently told Warden Reid that while out on parole he had been chased by highway robbers, and, fearing that he would have his money taken from him, he buried it in a sand pile along one of the country roads leading out of Michigan City. After burying the money he walked into Michigan City and asked the warden to take him back, saying that he was happier inside. The man was given his old cell. The warden, to verify the story, gave Rode half a day off to recover his money. Within a few hours the prisoner returned, carrying a tin can under his coat. In it was $155, which Rode had saved from his pension.—Detroit Free Press.

Musical Typewriter.

What may be termed a musical typewriter is an instrument to be attached to a piano for the purpose of writing down in musical characters all the notes of the tunes played upon it. This new instrument is adapted for the use of composers and those who have to arrange music for bands.—N. Y. Sun.

MAPS OF AMERICA.

Interesting Features of the Drawings of the Western Continent in the Last Century.

An entertainment of much interest from the standpoint of the antiquarian was given recently at the Marquette school, under the direction of Miss Fanny M. Bacon, the principal, the main feature of which was the exhibition of ten old maps of portions of the American continent. They are the property of Mr. Sidney Clemenson, of Boston, who secured them while traveling in Australia from a French consul, and were loaned to Miss Bacon, reports the St. Louis Globe-Democrat.

Eight of them were made by Pownall, who came to America in 1753 as royal governor to the colonies of Massachusetts, New Jersey and South Carolina in succession. He returned to England in 1761 and obtained a seat in parliament. The last part of his life was devoted to antiquarian studies. These maps were published in London in 1794.

The other two maps were published in Paris in 1806. One of the English maps gives the 13 original states; one of the French maps shows 17 stars and 17 states. None of the English maps shows Washington or St. Louis. The French map does. There is no Chicago on either of the maps. Cahokia and Kaskaskia are on all of the maps. One of the old maps gives the United States and bordering Spanish possessions, gives the four old paths across the country—"upper," "middle," "lower" and "old trading path." One shows an old wagon road, where the railroad now goes through—Harper's Ferry. The endless mountains in Pennsylvania are shown, and the mountains in the southwestern part of the old "United States," in which there is a "gap for horses." One map shows that California is not an "island." The Gulf of California seemed to make old California an island until finally traveling to the head of the gulf it was discovered that California could be "reached by land." New Albion is shown on one of these maps, and Mexico stretches north through the present "United States." On another map is marked "The French ascend the River Missoury thus high," "And the Mississippi unknown." "The Wabash, or St. Jerome, according to the French."

Many other interesting relics were added to the exhibition, one of them being a copy of the first chapter of the city of Ste. Genevieve, Mo., published at Kaskaskia, Ill., in 1842. It belongs to the library of the late Gen. Rozier, of that city. A pair of slippers given by Pierre Laclede to Miss Valle belongs to the same collection. A poem on the capture of Fort Kaskaskia in 1778, written by Capt. St. Gem, of Ste. Genevieve, is now owned by Miss Chauncey Clement, a pupil who was in charge of the precious collection. Many of the pupils assisted Miss Bacon in the entertainment.

THE MODERN BATTLESHIP.

Most Complete Machine the Mind of Man Ever Conceived and Constructed.

An English writer has recently described a battleship as the last word that mechanical genius, naval construction and cash payment can say in aggressiveness. From fighting-top to double bottom, from ram to sternpost, she is the most complicated machine the mind of man ever conceived. There is scarcely a trade or an art that is not represented in her building, writes Lieutenant-Commander Gleaves, in World's Work. She is a house that must be lighted, ventilated, drained, and, last, but not least, painted; and it is an astonishing fact that to paint a battleship requires 150 tons of paint. She is a fort that must carry guns of heaviest caliber for fighting other battleships; guns of medium size for piercing the comparatively thin protection of armored cruisers; scores of rapid firers for projecting herself against torpedo boats, and even a battery of small Colts for picking off sharpshooters and exposed men. Above all, she is also a ship to be taken to sea, to make passages from port to port and long ocean voyages.

Moreover, she is a hostelry in which there are 700 men who must be clothed, fed and housed, and for whose use there is provided an ice plant having a capacity of three tons of ice per day and evaporators that daily produce 16,000 gallons of fresh water; there is also a bakery and an enormous kitchen for cooking. Besides the ponderous man engines of more than 16,000 horse power there are nearly 100 auxiliary engines and about the same number of electric motors. The boilers, with their 46,000 square feet of heating surface, must not be forgotten, nor the coal bunkers, which, in the Oregon, for instance, have a sufficient capacity to steam that vessel a distance of 5,500 miles without recoaling.

Shocked Him.

Gussie—Yaas; Cholly cut his fingah just a twifle and now he's in an awful way.

Ascum—Don't say? Did mortification set in?

"Yaas; mortification set in when he discovahed that the blood wasn't blue."—Philadelphia Press.

Quite the Proper Thing.

She—I see they have finger bowls at the restaurant, at last.

He—Well, that's the proper place to have them—at last—isn't it?—Yonkers Statesman.

The Kicker.

If to the pure all things are pure, the chronic kicker must be a rank specimen of humanity.—Chicago Daily News.

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Richard Rhodes,

No 70,578—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

Le contenu entier du

MAGASIN RHODES

307 RUE ST. CHARLES.

Comprenant un grand stock assorti de "SPORTSMEN'S GOODS."

Les installations de bureau, le bon vouloir, etc., devant être vendus à l'encan sur les lieux comme vente obligatoire.

Lundi, le 22 juin 1903,

Commençant à 11 heures A. M.

Le stock entier, les affaires, le bon vouloir, les installations de bureau, etc., du défunt, Richard Rhodes, sera offert à l'encan en bloc, comme vente obligatoire, à l'heure et sur les lieux en ceci décrits.

Cette vente offre aux personnes cherchant une ouverture dans ces affaires une occasion de commencer un commerce immédiatement et d'acquérir un commerce qui est parfaitement établi, le magasin de Rhodes étant un des plus anciens et des mieux connus en ville.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans le dit ordre daté et signé le 9 juin 1903, adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai les articles ci-dessus mentionnés à l'heure et sur les lieux en ceci indiqués.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. L. ONORATO,
Encanteur.

11 juin—11 14 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Antoine Bives et Sophie Bode, Veuve etc.

No 70,510—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 22 mai 1903, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, MARDI le 30 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, ensemble avec tous les droits, la dessus y appartenant le dit lot étant situé dans l'ilet borné par les rues Laurel, Constance, Austerlitz et Genl Taylor, désigné comme lot No 21 dans l'ilet No 168, et mesurant 29 pieds de face à la rue Genl. Taylor sur 133 pieds de profondeur, le tout plus ou moins. Les améliorations comprenant un cottage simple, connue comme le No 708 rue Genl Taylor.

Conditions — Un tiers ou plus comptant la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 ou 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit devant être représentée par des billets de l'acquéreur à l'ordre de l'acquéreur et endossés par l'acquéreur, lesdits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement, garantis par hypothèque spécial et lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue et 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès; la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance transférée au porteur des billets. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1903, payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, et faire un dépot de 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO.
Encanteur et Propriété Foncière et Placements, 303 rue Baronne.

Stafford et Lambert, avocats.
26 mai—26 31—juin 7 14 21 28 30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDES SITES POUR BATIR,

Rue Webster, à l'encoignure de la rue Prytanée.

A L'ENCAN!!!

Mme Mary W. Mansfield, femme de Frank T. Copp, et al, vs Mlle Anna Mansfield.

No 70,814—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division A.

EN vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu, lu en Cour ouverte et signé le 10 juin 1903, J. L. Onorato, encanteur, vendra à l'enchère publique, MARDI, le 14 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés foncières ci après—

Trois lots de terre et améliorations dans le sixième district, ilet 47, borné par les rues Webster, Prytanée, Perrier et l'avenue Henry Clay, désignés comme lots 1, 2, 3, sur un devis d'arpentage annexé à un acte de vente par la "Parkside Improvement Company" à H. L. Loomis, Jr., passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 6 novembre 1894, d'après lequel devis la propriété mesurant (en m. a.) comme suit:

Lots 1, 2, 3 mesurant chacun 29' de face à la rue Webster, 28' 11" 6'" de largeur sur la ligne du fond par les profondeurs suivantes, à savoir:

Lot No 1 mesurant 134' 8" 2 1/4'" de profondeur et façade à la rue Prytanée, et 133' 1 1/2" sur la ligne de côté le divisant du lot No 2; le lot No 1 formant l'encoignure des rues Webster et Prytanée. Le lot No 2 mesurant 133' 1 1/2'" sur la ligne de côté le divisant du lot No 1, et 133' 4" 3/4'" sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 3. Le lot No 3 mesurant 133' 4" 3/4'" sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 2, et 133' 8" sur l'autre ligne de côté le divisant du lot No 4. Cette propriété ayant été acquise par ladite Mme Mary B. Mansfield de Gideon Kellogg, par acte passé pardevant L. C. Quintero, notaire, le 23 avril 1901 et enregistrée dans le L. du B. des T 179, f. 344.

Conditions — Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs doivent assumer les taxes de 1903 payer pour l'acte ou les actes de ventes pardevant Chas F Fletchinger, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

T. M et J. D. Miller, avocats.
14 juin—14 21 28 — juil 5 12 14

J. P. Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIÉTÉ DU Septième District.

Succession de Vaisin Léonard Fortuné et Sophie Fortuné

No 70,461—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur — Bureau No 731 rue Commune.— JEUDI le 25 juin 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre daté le 19 mai 1903 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits etc., situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'ilet No 117, borné par les rues Dante, (anciennement rue Madison), Elm, (anciennement rue Troisième) Zimpel et Cambronne, désigné par le numéro six et mesurant trente pieds de face à la rue Dante sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot a été acquis par le dit V. L. Fortuné, de la "Mutual Building and Homestead Association" d'après l'acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 14 mai 1884, enregistré dans le livre des transferts, No 128 folio 304.

Et à 10:30 a. m., même jour, sur lesdits lieux, un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant. Acte de vente et assumant les taxes de 1903, aux frais de l'acquéreur, pardevant Fred. Deibel Sr, notaire, bureau au deuxième étage de la bâtisse Maçonnique.

24 mai—24—juin 2 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN.

Cobb & Hardy.

La Laiterie Excelsior.

Propriété de Pierre Loustau.

811 rue Nord Rendon, entre Dumaine et Ste-Anne.

Jeudi, 18 juin, à 11 h. a. m.

Consistant en 20 vaches, 6 veaux, 2 bonnes juments de travail, 1 charette à lait couverte, 1 charette à fourrage, 2 jeux de harnais et bidons, auges et tout ce qui appartient à une laiterie de première classe. La clientèle au plus grand acquéreur à cette vente. Conditions—Comptant.

E. S. COBB.
J. HARDY,
Encanteurs.

Prenez les chars Dumaine pour la vente.

14 juin 14 16 17 18

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages Simples et Doubles, Bien Situés.

Nos 1503, 1537 et 1539 rue Fern; Nos 1603, 1631 et 1635 rue Fern et plusieurs lots vacants à bâtir, dans un district de cette ville s'améliorant rapidement.

In re, Mme Dora Hempling vs les héritiers mineurs de John Hempling.

No 70,385—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 14 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 29me jour de mai 1903 et signé le 5me jour de juin 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière de valeur, ci-après décrite, à savoir:

1° Vingt quatre (24) certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 191 borné par les rues Jeannette, Fern, Birch et Burdette, désignés par les Nos 1 à 24 tous les deux inclusivement sur un croquis fait par George G. Friedrichs encanteur. Les dits lots sont contigus et mesurant comme suit: Les lots Nos 1 à 10 inclusivement chacun 30 pieds de face à la rue Jeannette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Jeannette et Burdette et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Fern et Jeannette. Les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 13, 14, 15 et 16, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern, sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues Fern et Birch. Les lots Nos 17 à 22 tout inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Birch, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, lot No 22 formant l'encoignure des rues Birch et Burdette. Les lots 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Burdette, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant d'un cottage simple, No 1503 rue Fern, construit sur le lot No 11, contenant galerie sur le devant, quatre chambres, etc. Aussi, le cottage double en bois couvert en ardoises, Nos 1535 et 1537 rue Fern, construit sur les lots 15 et 16, contenant 4 chambres de chaque côté, cour, citernes, etc. Cet ilet et ses améliorations seront vendus subdivisés pour satisfaire la demande.

2° Vingt quatre (24) certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 215 borné par les rues Green, Birch, Fern et Burdette, désignés par les Nos 1 à 24, tous les deux inclusivement, dans un croquis fait par George G. Friedrichs, encanteur. Lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit: Les lots Nos 1 à 4 inclusivement mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Fern et Green. Les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern sur 150 pieds de profondeur entre lignes égales parallèles. Les lots Nos 7 à 10 inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Fern sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Fern et Birch. Les lots Nos 11 et 12 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Birch sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 à 16 inclusivement, chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Birch et Burdette. Les lots 17 et 18 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Burdette sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 19 à 24, inclusivement, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Green sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 120 pieds. Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Burdette et Green.

Les améliorations sur cet ilet consistant des ci-après:

Le cottage simple en bois No 1603 rue Fern contenant galerie sur le devant, vestibule et cinq chambres, cour dans le fond, citerne, etc., construit sur le lot No 10. Le cottage simple en bois No 1631 rue Fern construit sur le lot No 3 ayant galerie sur le devant et quatre chambres, hangars citerne, etc. Le cottage double en bois No 1635 rue Fern, contenant galerie et trois chambres, hangars, citernes, etc., de chaque côté.

Ces propriétés de choix sont situées dans une des plus proéminentes et progressives sections de la ville et seront vendues subdivisées pour satisfaire la demande sur les termes et conditions suivantes, à savoir:

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans pour des billets des acquéreurs portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur ou les acquéreurs de payer les taxes sur la dite propriété pour l'année 1903 et de faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 juin — 7 14 21 28 — juil 5 12 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

St-Claude, entre les rues Dumaine et St-Philippe.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—MARDI, le 21 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. W. B. Sommerville, rendu le 4 juin 1903 et signé le 10 juin 1903, dans l'affaire de Wm A. Dickson vs Wm Sauer et als. No 68 921 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 113, borné par les rues St Claude, Rempart, Dumaine et St-Philippe désigné par le No 16 et mesurant 36 pieds de face à la rue St Claude sur 71 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1903 et faisant un dépôt comptant de 20 0/0 pour lier la vente. Acte de vente pardevant Robt P. Upton notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 juin—14 21 28 —juil 5 12 19 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Catherine Hogan, veuve par 1er mariage de George Huther et veuve par 2me mariage de Henry Streckwood.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 69,502—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Lavallée, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. F. S Drolla, avocat.

9 juin—9 14 18

VENTES A L'ENCAN.

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Andréa Maestri et Catharina Torri, sa femme.

No 69,583 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété No 1235-37 rue Columbus.
" 183 -34 rue Hôpital.
" 1015-19 rue Robertson.
" 921 rue Johnson.
" 810-12 rue Sud Roman.
" 2215 avenue des Ursulines

MOI, AUGUSTE HUARD, Encanteur dûment licencié de cette ville, conformément à un jugement rendu dans cette affaire, le 5 mai et signé le 12 mai 1903, par l'Hon. Frederick D. King, juge de la susdite Cour, Division B, et en vertu d'un ordre daté le 21 mai 1903, homologuant les délibérations de l'assemblée de famille tenue pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 13 mai 1903 dans l'intérêt de la mineure Marcellina Maestri, signé par ledit juge et aussi rendu dans cette même affaire je vendrai à l'enchère publique, le MERCREDI, 8 juillet 1903, à midi, à la Bourse de Spear & Escoffier No 802 rue Perdido, dans le premier district de cette ville, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, bâtisses et améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Columbus (autrefois Mystérieuse), St-Bernard, Marais (autrefois Plauche) et St-Claude (autrefois Bons Enfants), faisant partie du lot désigné par le No sept de l'ilet No quatre. Ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente-deux pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Columbus sur une profondeur de soixante dix sept pieds six pouces du côté de la propriété de Perrault ou ses représentants et de soixante-treize pieds huit pouces et trois lignes du côté de la propriété des frères De Mahy ou de leurs représentants.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Roman, Ursulines et Derbigny, sur un plan fait par D. X. Seghers, architecte, daté le 22 septembre 1876 annexé à un acte passé pardevant F. D. Seghers ancien notaire, le 2 juin 1876. D'après lequel plan ladite portion de terre mesurant trente neuf pieds un pouce et deux et deux tiers de lignes de face à la rue Hôpital, sur trente cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans ledit deuxième district, désigné par le No deux, dans l'ilet borné par les rues Robertson, Ursulines, St Philippe et Claiborne. Lequel lot mesurant trente pieds de face à la rue Robertson sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Dumaine, Galvez et St-Philippe, faisant partie d'un lot désigné par le No soixante-dix sur un plan fait par L. Bringier, daté le 26 juillet 1836, déposé en l'étude de C. V. Foulon, ancien notaire, laquelle portion de terre mesurant en mesure française, vingt sept pieds de face à la rue Johnson, vingt huit pieds deux pouces et une ligne dans le fond, quarante six pieds cinq pouces sur la ligne du côté du lot No 69 et cinquante sept pieds un pouce et huit lignes, plus ou moins, sur la ligne le divisant de l'autre portion dudit lot No 70.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cleveland (autrefois Gasquet et Jackson) Palmyre, Roman et Derbigny, lequel lot est situé à une distance de soixante et un pieds quatre pouces et trois lignes de l'encoignure des rues Gasquet et Roman, et mesurant quarante huit pieds six pouces de face à la rue Roman sur une profondeur entre lignes parallèles de vingt sept pieds, plus ou moins.

6° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No cinq dans l'ilet No 287, borné par les rues Ursulines, Miro, Galvez et Hôpital et mesurant trente huit pieds six pouces de face à la rue Ursulines sur cent dix huit pieds de profondeur.

A des conditions de un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les actes de ventes devant être passés pardevant George Montgomery, notaire en cette ville, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, toutes les taxes de 1903 sur la propriété vendue devant être assumées et payées par les acquéreurs respectifs au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de leurs enchères au moment de l'adjudication.

AUG. HUARD, Encanteur,
Bureau 121 rue Carondelet.

Voyez les plans à la Bourse.
7 juin—7 14 21 28—juil 5 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété, encoignure Conti et Remparts, Nos 1039-1043 rue Conti.

Propriété Nos 1031-1033 rue Conti.

Propriété No 2727 rue Dumaine.

Terrains vacants rues Dumaine, White et St-Philippe.

SUCCESSION -DE- FLORVILLE FOY.

No 70,093 — Division B. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR AUG. HUARD, Encanteur—Bureau No 121 rue Carondelet—Le MERCREDI, 8 juillet 1903, à midi, il sera vendu pour payer les dettes de la succession, à l'enchère publique, à la salle d'encan de Spear & Escoffier, No 802 rue Perdido, en cette ville, en vertu et conformément à un ordre de vente de l'Honorable Frederick D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le premier juin 1903, rendu dans l'affaire de la susdite succession et pour le compte de la dite succession les propriétés immeubles suivantes, à savoir:

1° Propriété Nos 1039 1043 rue Conti, encoignure Remparts, à savoir: Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconques y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 98, compris entre les rues Conti, Remparts, St Louis et Bourgogne, ledit lot ou portion de terre forme l'encoignure desdites rues Conti et Remparts, et mesure 66 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Conti, par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue des Remparts, le tout conformément à un croquis fait par Edgar Pilié, arpenteur, le 16 janvier 1895, annexé pour recours à un acte passé devant Michel V. Delan notaire public en cette ville, le 19 janvier 1895.

2° Propriété 1031-1033 rue Conti, à savoir: Un certain lot ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, du côté nord est de ladite rue Conti, entre les rues Bourgogne et remparts (dans l'ilet No 98, compris entre les susdites trois rues et la rue St Louis), mesurant 32 pieds et 6 pouces de face à la rue Conti par 96 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et commençant à une distance de 66 pieds 1 pouce et 6 lignes de l'encoignure Remparts et Conti. Le tout conformément au susdit croquis d'Edgar Pilié, arpenteur, daté le 16 janvier 1895, annexé au susdit acte passé devant le notaire public Délan, le 19 janvier 1895, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits et circonstances quelconques y appartenant.

3° Quatorze certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et circonstances quelconque y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 365, compris entre les rues Broad, Dumaine, St Philippe et White, désignés par les Nos 3, 4, 12, 13, 14, 15, 16 et 17, 30, 31, 32, 33, 34 et 35, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, arpenteur, daté le 17 janvier 1859 et déposé pour recours en l'office de Eusèbe Bouny, alors notaire public en cette ville; les lots Nos 3 et 4 se joignent, et mesurent en mesure américaine, comme suit, à savoir; Le lot No 3, 31 pieds, 10 pouces et 7 lignes de face à la rue White, 31 pieds 8 pouces et 3 lignes de large dans le fond, par une profondeur de 175 pieds et 2 pouces sur la ligne le divisant du lot No 2, et de 174 pieds, 11 pouces et 6 lignes du côté opposé; le lot No 4, 31 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue White, 31 pieds, 8 pouces et 2 lignes de large, dans le fond, par une profondeur de 174 pieds, 11 pouces et 6 lignes, sur la ligne le séparant du lot No 3, et 174 pieds, 9 pouces et 4 lignes du côté opposé. Les lots Nos 12, 13, 14, 15, 16 et 17 se joignent et mesurent, en mesure américaine comme suit, à savoir: Les lots 12, 13, 14, 15 et 16, chacun, 29 pieds de face à la rue St Philippe, 29 pieds, 2 pouces et 1 ligne de large dans le fond par une profondeur irrégulière de 179 pieds, 2 pouces et 7 lignes sur la ligne divisant le lot No 12 des lots Nos 3, 4, 5 et 11, et de 178 pieds, 9 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant le lot No 16 du lot No 17. Et le lot No 17: 29 pieds de face à la rue St Philippe, 29 pieds, 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond sur une profondeur de 178 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne le divisant du lot No 16, et de 178 pieds 8 pouces et 6 lignes de l'autre côté. Les lots Nos 30, 31, 32, 33, 34 et 35 se joignent et mesurant chacun, en mesure américaine, 29 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dumaine 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de large dans le fond, (excepté le lot No 30 dont la largeur dans le fond est de 29 pieds 2 pouces et 2 lignes,) sur une profondeur irrégulière de 179 pieds 2 pouces et 7 lignes sur la ligne divisant le lot No 35 des lots Nos 3, 2, 1 et 36, et de 178 pieds 6 pouces et 6 lignes sur la ligne divisant le lot No 30 des lots Nos 24, 25, 26, 27, 28 et 29.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou de un et deux ans en billets des acquéreurs portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement garantis par liens de vendeur, ou privilège et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et toutes les clauses de garantie usuelles contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs devront faire assurer les bâtisses sur les propriétés vendues pour pour leur valeur et ce jusqu'au paiement final des susdits billets, et de transférer et de délivrer les polices d'assurance aux porteurs ou à tous autres porteurs des susdits billets, et finalement de payer 5 pour cent de frais d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour le recouvrement du montant des susdits billets ou d'aucune partie du montant des susdits billets; les acquéreurs en plus du montant de l'adjudication auront à rembourser les primes d'assurance pour les termes non expirés, devront assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles sur les propriétés vendues, pour l'année courante, 1903, et de déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 0/0 du montant de leurs enchères respectives.

Les actes de vente devront être passés devant Edgar Grima, notaire public, en cette ville, aux frais des acquéreurs.

AUG. HUARD.
Encanteur dûment licencié en cette ville.
Voyez les plans à la Bourse.
Carleton Hunt, avocat.
7 juin—7 14 21 28—juil 5 8

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Joséphine Chevallon vs Frederick W. Gras, et als.

No 67,129—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.—JEUDI, le 9 juillet 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 25 mai 1903, et signé le 29 mai 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans la ville de la Nouvelle Orléans et désignés par les Nos 16 et 17 dans l'ilet B, lequel est borné par les rues Sud Front, Henderson Nouvelle Levée (maintenant Sud Peters) et Terpsichore (anciennement rue Eoufignac), sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 31 décembre 1840 et déposé comme plan No 79, sur le livre des plans de Félix Grima notaire, lequel dit lot No 16 mesurant 24 pieds 3 pouces de face à la rue Nouvelle Levée, entre les rues Henderson et Terpsichore, par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 17 est contigu au lot No 16 et formant l'encoignure des rues Nouvelle Levée et Henderson et mesurant 24 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée, par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Henderson, le tout en mesure anglaise. Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à un étage contenant environ 4 chambres, etc.

2° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Nouvelle-Levée, Tchoupitoulas, Céleste et St James, désigné par le No 1 sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, le 21 avril 1839 et déposé en l'étude de H. B. Cénas, ancien notaire, ledit lot forme l'encoignure des rues Nouvelle Levée et St James, mesurant 29 pieds de face à la rue Nouvelle Levée sur 100 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur et façade à la rue St James entre lignes parallèles.

3° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, d'après un devis fait par Hugh Grant, voyer daté le 6 juin 1855 annexé à un acte passé pardevant L. R. Kenney, ancien notaire, ledit lot mesurant 32 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Levée (maintenant Water), entre les rues Joséphine et Jackson, 32 pieds, 1 pouce, 3 lignes, de face sur débarcadaire publique, par une profondeur de 81 pieds, 10 pouces, 6 lignes sur la ligne du lot A et 80 pieds 10 pouces, 2 lignes sur la ligne du lot marqué K. Les améliorations comprenant une bâtisse en briques à deux étages partiellement détruite par le feu.

4° Une certaine étendue de terre située dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Lamarque, Jefferson, et l'avenue Marigny, formant l'encoignure des rues Claiborne et Lamarque; mesurant 180 pieds de profondeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence en bois avec dépendances, etc.

Ladite étendue de terre consistant des lots de terre ci après, à savoir:

a. Un certain lot de terre désigné comme le No 4 de l'ilet No 8 sur un plan fait par Louis Bringier, le 4 janvier 1834 et mesurant en mesure française 60 pieds de face à la rue Lamarque sur 190 pieds de profondeur et face à la rue Claiborne.

b. Deux certains lots de terre désignés comme les Nos 5 et 6 de l'ilet No 8 sur ledit plan, lesdits lots mesurant chacun 60 pieds face à la rue Lamarque sur 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, désigné comme lot No 3, dans l'ilet No 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 235 pieds, mesure française.

6° Un certain lot de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse de St Tammany, désigné comme lot No 2, dans l'ilet No 8, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de 235 pieds, en mesure française.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit s'il y en a devant être garantie par lien de vendeur et privilège sur la propriété acquise avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final, les actes de vente devant être passés pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels doivent assumer en plus de leurs enchères les taxes de 1903, et payer 10 pour cent comptant du montant de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Dinkelspiel & Hart. Thos. Cotonio, avocats.
7 juin—7 14 21 28—juil 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

COLLECTION SPLENDIDE de timbres-poste, actions, bijouterie et effets personnels.

Succession de Théodore Hohagen.

No 69,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—

JEUDI, LE 18 JUIN 1903,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 12 mai 1903, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

1° Une collection de timbres de poste consistant de six livres, étiquetés "South America and Africa", "Europe No 1", Europe No 2" "North and Central America and West Indies", "Asia", "Australia and Oceanica", un livre de divers autres timbres dépareillés.

2° Un certificat No 38 pour deux actions de la "Young Men's Real Estate Investment Company Ltd", $10 par action.

3. Le certificat No 215 de membre dans la Bourse au Coton de Galveston.

4. Le certificat No 395 pour une action de la "Galveston Garten Verein".

5. Le certificat No 125 pour une action de la "Harmony Hall Association" de Galveston.

6. Un lot de bijouterie, un revolver, livres, etc. Le tout d'après l'inventaire enregistré. Conditions—Comptant.

7 juin—7 11 14 18

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année Edition quotidienne $12 00; Edition hebdomadaire $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.